



suite d'une plainte pour harcèlement

Par **jujulie63**, le **23/06/2011** à **22:17**

Bonjour,

j'ai écrit au procureur de la république pour expliquer les faits qui c'étaient déroulés ces dernières semaines et déposer plainte contre mon ex pour harcèlement moral.

J'aimerais savoir quel sera la suite pour lui ainsi que pour moi ???

Dans combien de temps puis je espérer une réponse ?

Que va t il se passer ? Allons nous être convoqués ? confrontés ?

Quelle peine risque t il ?

merci pour vos réponses

Par **Claralea**, le **24/06/2011** à **00:07**

Impossible de vous répondre, votre plainte peut très bien être classée sans suite, c'est à dire que le procureur estimera qu'il n'y a pas lieu de poursuivre votre ami. Ou il peut aussi demander à ce que votre ami soit entendu et vous aussi. Avez vous des preuves de ce que vous avancez ?

Ca peut prendre quelques mois si le tribunal est submergé

Par **jujulie63**, le **24/06/2011** à **09:26**

voilà le courrier que j'ai écrit au procureur

monsieur le procureur de la république

je vous écris ce courrier pour vous énoncer les faits qui se sont déroulés ces dernières semaines et vous demander de l'aide.

Pour des raisons personnelles, il y a quatre mois, je suis retourné vivre chez mon ex-conjoint.

Malgré notre rupture nous étions restés amis, du moins c'est ce que je croyais.

Il y a plus d'un mois il a trouvé une nouvelle amie et a voulu que je quitte l'appartement. J'ai tenté de m'arranger avec lui, en vain.

Le 30 mai Mr XXXX, mon ex-conjoint m'a chassé de l'appartement au petit matin. Il m'a dit qu'il irait déposer plainte contre moi pour vol dégradation et coup et blessure.

Ces accusations étant fausses je suis allée déposer une main courante au commissariat pour

me prémunir.

Mr XXXX a de nombreuses fois essayé de me recontacter pour tenter un arrangement, j'ai toujours accepté. Ainsi lorsqu'il m'a demandé de ne pas déposer plainte pour coup et blessure contre lui j'ai accepté.

Mr XXXX m'a dit avoir parlé à ses parents et à sa copine de la plainte contre moi. Bien sûr ces accusations n'étant pas fondées, il a menti à tout son entourage.

Par la suite Mr XXXX a retiré sa plainte sans le dire à sa famille.

Je vous parle de ces mensonges qui n'ont aucune valeur juridique parce que à cause de ça je vis dans la peur permanente de croiser un membre de sa famille dans la rue.

J'ai revu Mr XXXX lorsqu'il m'a rendu mes affaires. Cependant je me suis rendue compte qu'il manquait des choses. J'ai tenté de le joindre en vain pour récupérer ce qui m'appartenait.

J'ai donc téléphoné au commissariat qui m'a conseillé de déposer plainte, j'ai préféré leur demander d'essayer de le joindre. Un agent de police a téléphoné à Mr XXX celui-ci a affirmé ne pas être présent dans la région et qu'il répondrait à mes appels.

J'ai donc à nouveau essayé de joindre Mr XXXX celui-ci n'a jamais répondu. Le matin même il s'est rendu au commissariat central de Clermont Ferrand déposer plainte contre moi pour appel malveillant.

Ainsi il a menti au policier en disant ne pas être dans la région et a déposé à nouveau plainte contre moi.

Je suis étudiante et je n'ai pas les moyens financiers de racheter mes affaires. Le plus grave est la peur que je ressens à chaque instant de croiser un membre de son entourage. Suite à tout cela j'ai également très peur des plaintes qu'il pose sans cesse contre moi et des conséquences que cela peut avoir.

Mr XXXX a rompu tout contact avec moi, hier encore je lui ai envoyé un message pour lui demander de me rendre mes affaires, mais c'est resté sans réponse.

De mon côté j'attends les suites de la plainte pour appel malveillant. J'aimerais déposer plainte contre Mr XXX pour harcèlement moral, je vis la peur au ventre et mon médecin généraliste pense que je suis dépressive. Je ne peux pas vivre en sachant qu'à quelques rues de chez moi mon ex-conjoint ment à tout le monde, me fait passer pour quelqu'un de violent. J'ai peur de croiser ses amis, sa famille, les personnes du club de sport que nous fréquentions...

J'ai gardé pour preuve un message vocal où il dit vouloir arrêter tout cela, retirer ses plaintes qui n'ont pas lieu d'être et où il me supplie de venir le voir chez lui.

formule de politesse

Par **Claralea**, le **24/06/2011** à **21:53**

Sincèrement, je ne suis pas dans la tête du procureur et ne peux pas vous dire s'il estimera ou non que votre affaire soit classée sans suite. Il faut de la patience et si jamais, elle était classée sans suite, rien ne vous empêche de contester sa décision et de lui faire savoir par écrit. S'il refuse à nouveau de poursuivre votre ami qui se propose quand même d'enterrer la "hache de guerre", vous ne pourrez plus rien faire.

Je pense surtout que vous êtes dans la peur, et que vous devriez essayer de la surpasser. Si vous montrez aux gens que vous n'avez pas peur d'eux ni de leur jugement car vous avez votre conscience pour vous, ils se laisseront.

Par **Domil**, le **24/06/2011** à **23:12**

Il n'y a rien dans les faits relatés qui soient constitutif de harcèlement au contraire même

[citation]Mr XXXX a rompu tout contact avec moi,[/citation] qui est donc le contraire du harcèlement

Par **lucylucy**, le **17/04/2012** à **23:21**

bonjour,

je m'apprête à déposer plainte contre mon ex-conjoint et père de mon fils pour harcèlement (sms insultants, mensongers). je n'ai jamais osé porter plainte dans les mois qui ont suivi la séparation (il y a un an et demi, suite à violences psychologiques bien réelles, bien éprouvantes). Jamais osé porter plainte car il s'agit du père de mon fils, même quand mon avocate me disait et redisait de le faire à cause du harcèlement par sms et mails (insultes, menaces, non-stop).

j'aimerais savoir si vous pensez qu'il vaut mieux prendre conseil auprès d'une association (pour préparer ce qu'on va dire, comment on va le dire) avant d'aller au commissariat?

y a-t-il plus de chances que la plainte soit prise en compte (et non pas classée) si on fait la démarche par lettre au procureur?

je vous remercie de votre réponse...